



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Dans sa séance du 21 février 2005, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a procédé à la nouvelle répartition des sections et services de l'Administration dès le 1^{er} juin 2005.

C'est en effet à cette date qu'entrera en fonctions le nouveau conseiller communal Pascal Sandoz, qui remplacera Didier Burkhalter, démissionnaire.

Il dirigera les sections des Travaux publics, des Sports et des Hôpitaux, laissées vacantes par Didier Burkhalter, qui se retire après quatorze années passées au sein de l'Exécutif neuchâtelois. Aucune autre mutation n'est intervenue.

Cette décision permettra au Conseil communal, d'une part, la passation des dossiers en cours dans les meilleures conditions, et, d'autre part, de désigner ses représentants au sein des organes et des institutions dans le prolongement des élections cantonales.

Premier suppléant de la liste radicale issue des élections communales du 6 juin 2004, M. Pascal Sandoz est né en 1959, marié et père de trois enfants. Il siège au Grand Conseil depuis 1997. Il vient de laisser son siège au Conseil général de la Ville après y avoir siégé dès le 3 juin 1996.

Le Conseil communal lui souhaite la bienvenue et adresse ses sentiments de gratitude à M. Didier Burkhalter pour son engagement. Il aura l'occasion de lui témoigner sa reconnaissance ultérieurement.

C'est lors de sa séance du 6 juin 2005 que le Conseil communal nommera son nouveau Bureau.

Neuchâtel, le 21 février 2005

LE CONSEIL COMMUNAL

Renseignements complémentaires: Mme Françoise Jeanneret, présidente du Conseil communal, ☎ 032 717 71 01, e-mail : francoise.jeanneret@ne.ch
M. Rémy Voirol, chancelier, ☎ 032 717 77 01, e-mail: remy.voirol@ne.ch

Annexe : répartition des sections et services